



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille seize, le deux mai à dix-huit heures, le Bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : MM. Louis COSTEDOAT, Francis LAYUS.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - TRAVAUX ROUTIERS SUR DIFFERENTES
VOIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ - LOT N° 1 -
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT AU
MARCHE**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du code des marchés publics a été lancée le 23 janvier 2015, décomposée en 2 lots.

A l'issue de la consultation, il a été établi pour chaque lot un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans à compter de sa date de notification en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics pour les montants minimum et maximum suivants :

Lot	Désignation	Type d'attribution	Nombre de titulaires	Montant minimum par lot sur 2 ans	Montant maximum par lot sur 2 ans
1	Revêtements routiers en techniques à froid	Mono-attribution	1	200 000 € HT	2 000 000 € HT
2	Travaux d'entretien de la voirie	Multi attribution	4	2 000 000 € HT	8 000 000 € HT

Le lot n°1 a été attribué puis notifié le 24 avril 2015 à l'entreprise **EUROVIA agence Béarn** (64400 Oloron Ste Marie) pour un **montant estimatif de 164 894,70 € HT**.

Le présent avenant n° 1 a pour objet l'ajout de deux prix nouveaux dans le bordereau de prix unitaire du marché initial afin de prévoir la possibilité de réaliser des ouvrages : revêtements type ESU.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n°1 au marché, le montant est inchangé par rapport au marché initial,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

